



**ARRETE N° 2025/680**  
**PORTANT DELEGATION DE FONCTION**  
**A M. BERRIER Vincent – 4ème Adjoint**

Le Maire de la Commune d'Auchel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 29 avril 2025, constatant l'élection de Monsieur BERRIER Vincent en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur BERRIER Vincent, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire,

**ARRETE**

**Article 1er :** En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur BERRIER Vincent, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines de la santé et de la sécurité publique.

Il sera en charge des questions relatives à :

- Le soutien des dynamiques locales de santé et de lutte contre la désertification médicale,
- L'amélioration de l'accès des personnes aux soins, aux services de santé et à la prévention,
- Référent DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie),
- La mise en œuvre et le suivi de la politique communale en matière de lutte et de prévention de la délinquance,
- La coordination des actions de prévention et de sécurité,
- La supervision des dispositifs de vidéoprotection,

**Article 2 :** Cette délégation ne porte que sur la préparation et le suivi des dossiers des matières déléguées.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur le receveur municipal.

Fait à Auchel, le 26 mai 2025

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 02/06/2025  
Signature de l'adjoint



Le Maire,

N. CARRE

Accusé de réception en préfecture  
062-216200485-20250526-ARR2025-680-AI  
Date de télétransmission : 06/06/2025  
Date de réception préfecture : 06/06/2025